



# Conseil municipal

---

Séance publique du Jeudi 02 juillet 2020

Anne Cabrié	Arnaud Ensenat
Eliane Galtier	Nicolas Faure
Francis Baudet	Claudette Fourcade
Guy Sabarthès	Nolwenn Millet Pion
Christine Cabantous	Anne Marie Soler
	Thierry Papineschi

## Ordre du jour

1. **Vote des budgets**
2. **Vote des taux d'imposition**
3. **Autorisation donnée à Madame Le Maire pour reporter le paiement de la ligne de trésorerie en attendant le versement des subventions**
4. **Délibération à prendre pour l'attribution des subventions aux associations**
5. **Désignation des membres de la commission des Impôts**
6. **Désignation des membres du CCAS**
7. **Désignation des grands électeurs**

## 1. Vote des budgets :

Le vote des budgets est décalé cette année à cause de la crise sanitaire COVID 19. Le maire annonce la clôture d'un travail long et pointilleux mené de concert par Mmes Claudette Fourcade et Catherine Hortala, secrétaire et Mme le Maire elle-même.

Le budget donne un cadre 'fictif' de la vie d'une commune, c'est un acte de prévision, il cadre et prédit ce que nous allons réaliser. C'est un acte d'autorisation, le budget autorise le Maire à réaliser des recettes et des dépenses. Il met en chiffres toutes les actions prévues et à prévoir selon les axes choisis par le conseil municipal, et constitue donc un vrai acte politique.

Le budget est soumis toutefois à des contraintes : les recettes annoncées par l'État et les emprunts à rembourser sont des données à prendre en compte en priorité dans ce budget prévisionnel.

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) ayant eu lieu précédemment, ce soir nous sommes à la phase d'adoption de ce budget par le vote que nous allons conduire.

A Félines, nous avons 4 budgets : le budget principal, le budget de l'eau, le budget du CCAS et le budget de l'aire de lavage.

### **BUDGET PRINCIPAL équilibré à 1 132 483 €**

**737 903 € de dépenses et de recettes de fonctionnement**

**394 580 € de dépenses et de recettes d'investissement**

Pour	Contre	Abstient
11		

Dans les restes à réaliser en investissement, nous avons les chantiers suivants d'un montant de 185 000 € en partie déjà réglés à ce jour et subventionnés en partie :

- la passerelle et parking,
- les travaux de voirie et dégâts des inondations,
- la fin de viabilisation des 4 terrains communaux vendus.

Pour les nouvelles opérations d'investissement, les projets prévus d'un montant total de 20 500 € (subventionnés à 44,6 %) sont :

- la rénovation du moulin et la signalétique pour un montant estimé à 21 000 € sur deux ans (projet subventionnable à 70 %) , dont 7 000 € pour 2020,
- le numérique à l'école pour un montant de 3 500 € (projet subventionnable à 50 %),
- l'achat de terrain pour maraîchage 5 000 € sans subvention,
- l'aire de retournement 5 000 € et subventionnée à 50 % : il est à noter que cette dépense générera des ressources non négligeables par l'exploitation et la vente du bois.

Enfin, la subvention du Conseil Départemental de l'Hérault « voirie et patrimoine » (14 500 €) sera destinée à mettre en place des ralentisseurs aux entrées du village pour un montant estimé de 6 000 € et pour refaire des portions de rues de la commune.

**L'état de la dette à Félines :** Nous avons 3 prêts en cours (celui de la caserne qui prend fin en 2021, du foyer dont la fin est en 2028, les panneaux photovoltaïques dont la fin est en 2024) et une ligne de trésorerie liée aux travaux des inondations. Cette dette peut être remboursée par tranche dès le versement des subventions et ce report se fera sans frais. Le capital d'emprunts est cette année d'environ 34 000 € et 13 500 € d'intérêts. Cette dette doit être mise en perspective avec les recettes du photovoltaïque qui couvrent la quasi totalité le capital des emprunts. Les recettes que nous avons nous permettent d'assurer les annuités de ces emprunts : la situation financière est saine.

**Les comptes du budget principal sont équilibrés.**

**Ce budget est un budget de la prudence avec des actions à mener raisonnables et significatives pour les félinois.**

## BUDGET DE L'EAU

Equilibré à 164 416 €

124 984 € pour le fonctionnement

39 432 € pour l'investissement

Ce budget est autofinancé et ne perçoit pas de subvention du budget principal. C'est un budget autonome. Il reçoit les recettes des consommations d'eau des habitants et règle en dépenses au SIAEP (Syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable) les consommations d'eau pour les habitations, jardins, et bâtiments communaux.

Un excédent va être dégagé afin de se constituer des provisions dans le but de projeter dans l'avenir l'amélioration de notre réseau vétuste.

Le prix de l'eau à Félines Minervois reste bas par rapport à d'autres communes du territoire. Une tarification incitative a été instaurée précédemment et sera maintenue.

Le budget de l'eau est légèrement excédentaire.

Pour	Contre	Abstient
11		

## BUDGET CCAS

Il est abondé par une subvention du budget général. C'est le seul à n'avoir que du fonctionnement et pas d'investissement.

Il est équilibré à 12 082 € avec un report positif.

Pour	Contre	Abstient
11		

## BUDGET AIRE DE LAVAGE

Il nous a été imposé par la Trésorerie en 2019.

Auparavant, il était intégré dans le budget principal.

Equilibré à 9 921 €, 5 921€ pour le fonctionnement et 4 000 € pour l'investissement.

Pour	Contre	Abstient
11		

## 2. Vote des taux d'imposition :

L'État fixe les bases d'imposition des taxes. Nous ne sommes pas pour l'instant impactés par la suppression de la taxe d'habitation. L'État garantit le versement d'allocations compensatrices.

Pour	Contre	Abstient
11		

Pour ce qui est des taxes foncières, pendant 12 ans nous n'avons pas augmenté leur taux. Selon la même volonté de ne pas rajouter de pressions fiscales sur les administrés, nous avons décidé de ne pas toucher au taux des taxes foncières pour 2020 :

**17,37% pour le foncier bâti,**

**87,95% pour le foncier non bâti.**

Les bases d'imposition sont augmentées par l'Etat.

		Taux moyens	
	2019	National	Départemental
Taxe foncière (bâti)	17,37	21,59	27,84
Taxe foncière (N bâti)	87,95	49,72	84,59

	Bases d'imposition prévisionnelles	
	2019	2020
Taxe foncière (bâti)	421 520	428 900
Taxe foncière (N bâti)	30 325	30 700

**Les bases ne dépendent pas des communes**

**3. Autorisation donnée à Madame Le Maire pour reporter le paiement de la ligne de trésorerie contractée pour le règlement de l'opération d'investissement « Inondations voirie » en attendant le versement des subventions :**

Pour	Contre	Abstient
11		

**4. Délibération à prendre pour l'attribution des subventions aux associations :**

Ces subventions sont octroyées au regard

- du bilan comptable et des activités futures présentés par chaque association lors de leur

Assemblée Générale.

- de la crise sanitaire qui a empêché ou nettement réduit depuis le mois de mars toute activité associative.

Pour	Contre	Abstient
11		

APEF	400 €
Amicale des donateurs de sang	200 €
Amicale des sapeurs pompiers	1 300 €
APECAFO	200 €
ASSO Aménagement Eglise	400 €
ASSO Culture et Patrimoine	500 €
ASSO de gestion municipale	200 €
Association La Félineoise d'archerie	1 400 €
Association pêche quarantaise	100 €
CCAS	8 000 €
Jeunes sapeurs pompiers	100 €
Le club félineois du livre	1 000 €
OCCE COOP scolaire	700 €
Philibert et Cie	300 €
Syndicat des chasseurs	500 €
Asso Minervois Sports Loisirs	200 €
Diane de chasse	500 €
Groupement forestier	300 €

## 5. Désignation des membres de la commission communale des Impôts Directs :

Les membres désignés ont été choisis ou tirés au sort par un groupe d'élus de Félines et d'administratifs du centre des impôts.

L'enjeu de cette commission est d'approuver les constructions, modifications, déclarations de travaux, changements de destination des biens bâtis et non bâtis à partir d'une liste envoyée par Saint Pons.

### 12 titulaires :

Jean-Pierre AMEN, Philippe CHABBERT, Jean-Philippe Charpentier, Philippe Clément, Emmanuel Silvy, Dorian Escande, Elisabeth Durey, Romain Pion, Gaëtan Perez, Pierre Parent, Frédéric Taillefer, Mathieu Maisonneuve.

Pour	Contre	Abstient
11		

### 12 suppléants :

Irène PRIOTON, Joël CABROL, Anne Marie DOUTRE, Alain ABARDIA, Patrice CASTILLON, Carole LIGNERES, Ginette TREMOUILLER, André MAMERI, Aurélie GERVASI, Benjamin BAUDET, Emmanuel ROUDIER, Jacques LOUVIERE.

## 6. Désignation des membres du CCAS par l'adjointe Mme Eliane Galtier :

### Les élus :

Nolwenn Pion-Millet, Christine Cabantous, Anne-Marie Soler, Eliane Galtier

Pour	Contre	Abstient
11		

### Les administrés :

Gaëtan Perez, Anne-Marie Doutre, Solange Frances, Annie Lapostolle, Emilie Veissière

## 7. Désignation des grands électeurs :

- un délégué titulaire : Anne Cabrié
- 3 délégués suppléants : Anne-Marie Soler, Guy Sabarthès et Francis Baudet

Pour	Contre	Abstient
11		

*« Séance clôturée à 21 h00, l'ordre du jour étant épuisé »*

[Signatures des présents](#)